

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMBRES EN DATE DU MARDI 28 AVRIL 2026 à 18 h 30**

## **SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le Mardi 28 Avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 30 à la salle Ulysse DUPONT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 15 Avril 2026, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Joëlle DELRUE, Maire, Gérard PRINGAULT, Marie-Laurence BERQUEZ, Jacques COLLIEZ, Sandrine VERON, Virginie DUBOIS, Francis GUCHE, Adjointes au Maire.

Daniel LOUIS, Danielle LAGERSIE, Serge LELIEVRE, Conseillers Municipaux Délégués.

Céline DELATTRE, Joël COUVELARD, Claudine LEPINE, Johann SCHRIFVE, Maïté LANNOY, Régis DELFLY, Cindy GAUDIN, Jean-Philippe QUAGEBEUR, Ingrid SCHLEICH, Thierry HANSSE, Eulalie VINCENT, Sylvain QUENON, Vincent MONBAILLY, Conseillers Municipaux.

## **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Serge BONNAIRE (proc. Mme Marie-Laurence BERQUEZ), Nadège PIERRU (proc. Mme Joëlle DELRUE), Jérôme ELOIRE (proc. M. MONBAILLY Vincent), Frédéric SPECQUE.

La séance ouverte, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du Lundi 13 Avril 2026 ;
- Adoption du Compte de Gestion 2025 ;
- Adoption du Compte Administratif 2025 ;
- Affectation de résultats ;
- Attributions de subventions ;
- Vote du Budget Primitif 2026 ;
- Vote des Taux d'Imposition 2026 ;
- Tarifs pour le Gala de Danse 2026 ;
- Informations diverses.

**1. Délibération n° 2026/36 – Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame DELATTRE Céline** est désignée par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**2. Délibération n° 2026/37 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Le procès-verbal du Lundi 13 Avril 2026 est approuvé par 24 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. MONBAILLY Vincent et M. ELOIRE Jérôme) et 0 ABSTENTION.

**3. Délibération n° 2026/38 – Compte de Gestion 2025.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu le Compte de Gestion du Comptable du SGC de SAINT-OMER pour l'année 2025 et que celui-ci est conforme au Compte Administratif.

Le Compte de Gestion peut se résumer ainsi :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 3.566.384,56 €
  - Recettes : 4.184.894,91 €
- soit un excédent de clôture de 618.510,35 € auquel on ajoute l'excédent reporté de l'exercice de l'année antérieure : 835.228,12 €
- Nous obtenons donc un excédent global de 1.453.738,47 €.

Section d'investissement :

- Dépenses : 3.410.777,55 €
  - Recettes : 1.487.814,80 €
- soit un déficit de clôture de 1.922.962,75 € auquel on ajoute l'excédent reporté de l'exercice de l'année antérieure : 445.756,22 €
- Nous obtenons donc un déficit global de 1.477.206,53 €.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le Compte de Gestion 2025.

**4. Délibération n°2026/39 – Compte Administratif 2025.**

Madame le Maire donne la parole à Madame Sandrine VERON pour présenter le Compte Administratif.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 3.566.384,56 €
- Recettes : 4.184.894,91 €

soit un excédent de clôture de 618.510,35 € auquel on ajoute l'excédent reporté de l'exercice de l'année antérieure : 835.228,12 €

Nous obtenons donc un excédent global de 1.453.738,47 €.

Section d'investissement :

- Dépenses : 3.410.777,55 €

- Recettes : 1.487.814,80 €

soit un déficit de clôture de 1.922.962,75 € auquel on ajoute l'excédent reporté de l'exercice de l'année antérieure : 445.756,22 €

Nous obtenons donc un déficit global de 1.477.206,53 €.

INSEE 620534 MAIRIE DE LUMBRES

C.A. 2025

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET       | II |
|--------------------------------------------|----|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS | A  |

## EXECUTION DU BUDGET

|                                                |                                                 | DEPENSES                   | RECETTES                   |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement                       | A 3 566 384.56             | G 4 184 894.91             |
|                                                | Section d'investissement                        | B 3 410 777.55             | H 1 487 814.80             |
|                                                |                                                 | +                          | +                          |
| REPORTS DE L'EXERCICE N - 1                    | Report en section de fonctionnement (002)       | C 835 228.12               | I 835 228.12               |
|                                                | Report en section d'investissement (001)        | D 445 756.22               | J 445 756.22               |
|                                                |                                                 | =                          | =                          |
| TOTAL (réalisations + reports)                 |                                                 | A + B + C + D 6 977 162.11 | G + H + I + J 6 953 694.05 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1 (I)      | Section de fonctionnement                       | E                          | K                          |
|                                                | Section d'investissement                        | F 214 726.32               | L 1 078 978.00             |
|                                                | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1 | F + I 214 726.32           | A + J 1 078 978.00         |
| RESULTAT CUMULE                                | Section de fonctionnement                       | =A+C+E 3 566 384.56        | =G+I+K 5 020 123.03        |
|                                                | Section d'investissement                        | =B+D+F 3 625 503.87        | =H+J+L 3 012 549.02        |
|                                                | TOTAL CUMULE                                    | 7 191 888.43               | 8 032 672.05               |

1. les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre et non rattachées (R 2311 11 du G)

2. les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses aux dépenses engagées non mandatées au 31 12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre au 31 12 de l'exercice précédent (R 2311 11 du G)

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Madame le Maire sort de la pièce pour le vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine VERON, décide par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS (M. QUAGEBEUR Jean-Philippe, Mme SCHLEICH Ingrid, M. QUENON Sylvain, Mme VINCENT Eulalie, M. HANSSE Thierry) d'adopter le Compte Administratif 2025.

Lors du vote du compte administratif
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

MAIRIE DE LUMBRES
Délibération sur le compte administratif, sur le
compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte administratif
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

Délibération n° 2026/40 : Affectation de résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de Sandrine VERON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Table with 4 main sections: FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT, ENSEMBLE, and a summary table. Each section contains sub-tables for Dépenses ou Déficit and Recettes ou Excédent.



2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement, du bien d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

**6. Délibération n° 2026/41 – Attribution de subventions.**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

N'ont pas pris part au vote des subventions suivantes :

- Mme DELRUE Joëlle, M. LOUIS Daniel Mme LAGERSIE Danièle, Mme PIERRU Nadège : subvention du Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres,
- M. PRINGAULT Gérard : subvention « Atipic Car's Passion »,
- M. GUCHE Francis, M. LELIEVRE Serge et Mme LANNOY Maïté : subvention « La Ressourcerie Solidaire de Lumbres »,
- Mme BERQUEZ Marie-Laurence : subvention « DDEN ».

**ASSOCIATIONS :**

|                                             |          |
|---------------------------------------------|----------|
| - Lyre et Harmonie :                        | 9 000 €  |
| - Les Archers du Marais de Lumbres :        | 300 €    |
| - Société des Médailleurs du Travail :      | 300 €    |
| - Anciens Combattants de Lumbres :          | 440 €    |
| - Société Colombophile de Lumbres :         | 700 €    |
| - Société de chasse « La Saint Hubert » :   | 1 200 €  |
| - La Truite Lumbroise :                     | 700 €    |
| - Comité Gym's Club Pays de Lumbres :       | 2 000 €  |
| - Ju-Jitsu Lumbrois :                       | 750 €    |
| - Association « Par Monts et Vallées » :    | 200 €    |
| - D.D.E.N. :                                | 150 €    |
| - Donneurs de sang :                        | 550 €    |
| - FNATH :                                   | 400 €    |
| - Graines de culture :                      | 1 000 €  |
| - Courir dans le Lumbrois :                 | 2 000 €  |
| - Les Tritons Lumbrois :                    | 2 000 €  |
| - Comité de Quartier Léon Blum :            | 800 €    |
| - Comité d'Histoire du Haut Pays :          | 1 000 €  |
| - Amicale Laïque Jean Macé :                | 8 000 €  |
| - Tennis Club Lumbrois :                    | 4 000 €  |
| - Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres : | 22 800 € |
| - Olympique Lumbrois :                      | 11 400 € |
| - Club informatique Lumbrois :              | 440 €    |
| - Lumbres – Arts créatifs :                 | 2 000 €  |
| - Atipic Car's Passion :                    | 1 000 €  |
| - CCAS :                                    | 70 000 € |
| - Chemin de fer Vallée de l'Aa :            | 390 €    |
| - A vos jeux, Prêts, Jouez :                | 250 €    |
| - A vous de jouer :                         | 100 €    |
| - La Ressourcerie solidaire de Lumbres :    | 1 500 €  |
| - Bruits défendus :                         | 2 000 €  |
| - Le Château d'Acquembronne :               | 500 €    |

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

|                                        |         |
|----------------------------------------|---------|
| - Société des Médailleurs du Travail : | 200 €   |
| - Courir dans le Lumbrois :            | 1 000 € |
| - Atipic Car's Passion :               | 1 000 € |
| - Amicale Laïque Jean Macé :           | 3 021 € |

Les subventions seront versées en Juin 2026,

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces propositions.

## **7. Délibération n° 2026/42 – Budget Primitif 2026.**

Madame le Maire donne la parole à Madame Sandrine VERON, Adjointe au Maire, pour présenter le Budget Primitif 2026.

La comptabilité publique définit précisément les règles selon lesquelles les dépenses et les recettes doivent être classées.

Le budget primitif est un acte fondamental pour lequel sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal les recettes et les dépenses pour une année. C'est aussi un acte politique car il exprime la volonté de la politique des élus.

Un budget proposé sans augmentation des taux d'imposition, comme l'a précisé Madame Le Maire dans son Débat d'Orientation Budgétaire.

L'un des objectifs d'une Commune est de veiller à l'entretien du patrimoine de la ville, aux travaux sur la voirie. Madame le Maire a expliqué dans le Débat d'Orientation Budgétaire les objectifs notamment en termes d'investissements.

On distingue :

La section de fonctionnement qui enregistre les dépenses et les recettes courantes.

Dépenses = recettes : 4.900.000 €

La section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement de la ville, modifiant la valeur du patrimoine communal.

Dépenses = recettes : 3.375.000 €

| <b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>       |  | <b>II</b> |
|---------------------------------------------------|--|-----------|
| <b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS</b> |  | <b>A</b>  |

| VOTE                                            |                                                                                      | DEPENSES                           | RECETTES            |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------|
|                                                 | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 1 683 067.15                       | 2 296 022.00        |
| +                                               |                                                                                      | +                                  | +                   |
| REPORTS                                         | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)                              | 214 726.32                         | 1 078 978.00        |
|                                                 | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)                     | (si solde négatif)<br>1 477 206.53 | (si solde positif)  |
| =                                               |                                                                                      | =                                  | =                   |
| <b>Total de la section d'investissement (2)</b> |                                                                                      | <b>3 375 000.00</b>                | <b>3 375 000.00</b> |

  

| VOTE                                             |                                                            | DEPENSES            | RECETTES                    |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------|
|                                                  | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 4 900 000.00        | 4 059 216.37                |
| +                                                |                                                            | +                   | +                           |
| REPORTS                                          | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)    |                     |                             |
|                                                  | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1)                 | (si déficit)        | 840 783.63<br>(si excédent) |
| =                                                |                                                            | =                   | =                           |
| <b>Total de la section de fonctionnement (3)</b> |                                                            | <b>4 900 000.00</b> | <b>4 900 000.00</b>         |

  

|                            |  |                     |                     |
|----------------------------|--|---------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DU BUDGET (4)</b> |  | <b>8 275 000.00</b> | <b>8 275 000.00</b> |
|----------------------------|--|---------------------|---------------------|

Ce budget permet d'allouer 765.000 € pour la section d'investissement.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS (M. QUAGEBEUR Jean-Philippe, Mme SCHLEICH Ingrid, M. HANSSE Thierry, Mme VINCENT Eulalie, M. QUENON Sylvain) ce Budget Primitif 2026.

#### 8. Délibération n° 2026/43 – Vote des taux d'imposition.

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le vote des taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION de retenir les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : **43,44 %**,
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : **54,69 %**.
- Taxe d'Habitation : **21,11 %**.

**9. Délibération n°2026/44 – Tarifs pour le Gala de Danse.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le **Samedi 13 Juin 2026**.

Elle propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : **gratuit,**
- Enfants de 4 ans à 12 ans : **4 euros,**
- A partir de 12 ans : **7 euros.**

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition.

◆◆◆

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 04.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

La Secrétaire,  
**Céline DELATTRE.**

